



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 5 juin 2023

Préavis n° 17/2023 de la Municipalité au Conseil général du 19 juin 2023

OBJET : **Projet de parking et utilisation de la ZUP située sur la parcelle n°932**

AU CONSEIL GENERAL DE MOIRY

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Historique

Lors de l'établissement du PAcom adopté en 2011, une ZUP (zone d'utilité publique) avait été envisagée le long de la route de la Praz, dans le but d'y créer un parking communal. La parcelle n°932, dévolue à cet effet, a été constituée en deux temps : par morcellement de la parcelle n°77 (pour 947 m²) suivi d'un échange de terrains avec MM. E. et J-J. David (préavis 15 du 22.04.2013), puis par morcellement et achat de 161 m² de la parcelle n°939 (Guibert) selon acte notarié du 18 novembre 2014. La surface de la parcelle n°932 est ainsi de 1'108 m² et CHF 50'555.00 y ont déjà été investis.

Lors de la révision du PAcom initiée en 2019, la DGTL (direction générale du territoire et du logement) a admis que cette ZUP soit maintenue sur la parcelle n°932, à la condition expresse qu'un projet soit mis au point avant l'adoption du PAcom et réalisé dans les deux ans. Ceci a été fait et il s'agit maintenant de concrétiser ce projet.

Projet

Tenant compte de ce qui précède, le bureau Mosini et Caviezel a été mandaté pour mener les réflexions nécessaires à la conception d'un projet de parking en partenariat avec la commune de Moiry.

Le présent préavis porte sur la demande de crédit nécessaire à la réalisation de ces aménagements.

L'évolution très rapide du réchauffement climatique a amené la Municipalité à adapter le but de cette ZUP. Considérant que le trafic individuel va diminuer, que les véhicules électriques vont constituer une partie de plus en plus importante du parc automobile et que l'alimentation de proximité est à favoriser, le projet a évolué.

- La taille du parking sera réduite de sorte à mettre en location quelques places pour les habitants ne disposant pas de places de parc et de délestage occasionnel lors de manifestations importantes au village.
- Le parking sera composé de onze places de stationnement, deux d'entre elles seront munies de bornes de recharge pour les véhicules électriques alors qu'une autre sera dévolue aux personnes à mobilité réduite.

Préavis n°17/2023 – Projet de parking et utilisation de la ZUP située sur la parcelle n°932

- Les places de parc seront revêtues de pavés ajourés en béton permettant la pousse de gazon et l'accès central sera une bande de roulement revêtue d'un enrobé bitumineux afin de garantir une certaine stabilité lors du déneigement.
- En plus du stationnement, une zone a été créée pour permettre d'éventuelles activités commerciales dont le concept final est encore à définir.
- Une infrastructure souterraine complétera ces aménagements pour alimenter en électricité les bornes de recharge et l'éventuel magasin ainsi que l'éclairage du parking qui sera minimum et doté de détecteurs de présence.
- Une arborisation ponctuera ces aménagements ainsi que des poubelles de tri.
- L'autre moitié de la parcelle restera en herbe et ne sera utilisée que lors de grande manifestation au village.

En même temps que la construction du parking, un cheminement piétonnier sera créé sur la parcelle n°57, qui est grevée d'une servitude de passage à réaliser, afin de pouvoir rejoindre facilement le centre du village sans passer le long de la route de La Praz.

Planning

Votation du crédit : juin 2023
Mise à l'enquête publique : été 2023
Début des travaux : automne 2023

Coût des travaux

	Coût TTC (CHF)	Remarques
Génie civil, stationnement	107 000	3 offres
Génie civil, petit tracé	15 000	grilles Rolog, gravillon
Électricité (bornes, éclairage)	15 000	
Arborisation	10 000	
Poubelles	5 000	
Honoraires direction des travaux	14 000	
Prestations géomètre, notaire	6 000	
Divers imprévus	8 000	
Total	180 000	

CONCLUSIONS

Sur la base de l'exposé ci-dessus et des explications fournies, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis n°17/2023 concernant l'utilisation de la parcelle n°932
- **Ouï** le rapport de la commission ad hoc et de la commission de gestion et des finances
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour la mise en valeur de la parcelle n°932, en ZUP, pour un stationnement de délestage, la pose de bornes de recharge et d'éclairage public
- De financer cette charge par les fonds propres de la commune
- D'amortir dès la fin des travaux cet investissement par un prélèvement dans le fonds de réserve 9282.0 « Fonds de réserve général ».

APPROUVE PAR LA MUNICIPALITE DANS SA SEANCE DU 5 juin 2023

Le syndic :


G. Dolivo



La secrétaire :


V. Siggen